



Cofinancé par
l'Union européenne



COMPTE-RENDU

Comité de programmation du GAL Couserans

Jeudi 25 septembre 2025 - Montels

La réunion s'est tenue en présentiel (voir feuille d'émargement liée à la réunion).

Collège privé : 9 membres présents, représentant 9 structures sur 12 possibles

Structures	Représentants
Agence de Développement Touristique de l'Ariège	Marina SALBY
Agence Ariège Attractivité	Marine DE JONGE
Amis du Parc	Yves ROUGES
Art'Cade	Pierre GAU
Bio Ariège Garonne	Philippe ASSEMAT
Chambre d'Agriculture de l'Ariège	Elodie AMILHAT
Office de Tourisme du Couserans	Sarah OZOLINS
Réseau Initiative Ariège	Marianne CHARLES
Ressourcerie du Haut-Salat	Amandine LATHIERE

Collège public : 12 membres présents, représentant 11 structures sur 12 possibles

Structures	Représentants
Communauté de Communes Couserans-Pyrénées	Patrick LAFFONT
Commune de moins de 500 habitants du GAL	Nathalie DELORT
Commune de La Bastide-de-Sérou	Christophe PILLON
Commune de Massat	Françoise SOULA
Commune de Saint-Girons	Jean-Noël VIGNEAU, Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT
Commune de Saint-Lizier	Laurent BOUTET
Commune de Salsein	Thierry TARIOL
Commune d'Oust	Jean-Claude ESCASSUT
Commune de Seix	Catherine COULON
Conseil Départemental de l'Ariège	Michel PICHAN
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	Jocelyne FERT

Membres invités : 1 membre présent

Structure	Représentant
M. Lhomme	Préfecture de l'Ariège

Cellule technique du GAL : 3 personnes présentes

Structure	Représentants
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	Céline ARILLA
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	Lucie HENRIOT
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	Julien VIAUD

Le quorum (50% des membres ayant des voix délibératives) est atteint.

L'équilibre entre les structures (+2 représentants du collège public) est respecté.

Introduction : la Présidente du GAL fait l'appel et remercie les participants d'être présents.

1 - Actualités : prises de contact de porteurs de projets et dossiers pressentis en avis d'opportunité (COPROG de décembre)

Une liste des dernières prises de contacts ou de renseignements est présentée :

- FA – Coopération / UBAC : label manifestation verte.
- FA 3 – Développer un accueil touristique de qualité et une offre quatre-saisons reconnue / Office de Tourisme du Couserans : amélioration de l'accueil touristique à travers la modernisation des locaux.

Les dossiers pressentis (phase de sélection) pour le comité de programmation du 4 décembre prochain sont également présentés :

- FA – Coopération : PNR Pyrénées Ariégeoises : coopération interparcs Occitanie – agir pour la transition des activités économiques avec la marque Valeurs Parc.
- FA 1 – Habiter et vivre mieux en Couserans / Association d'Ici-là : création d'un café associatif à Lasserre.

2 - Actualités : présentation de la lettre du Parc consacrée à LEADER Couserans



Cette lettre d'information s'adresse à la fois aux porteurs de projets et aux acteurs institutionnels. Elle explique les modalités de fonctionnement du GAL LEADER Couserans, les étapes du parcours d'un porteur de projet pour l'attribution d'une aide, et le rôle des différentes instances (cellule technique, comité de programmation, autorité de gestion régionale).

Le document est en cours de finalisation, et sera diffusé à la fin du mois d'octobre 2025. Il sera imprimé à 700 exemplaires, et chaque membre du comité de programmation s'en verra remettre des exemplaires. Une diffusion numérique sera également réalisée. La lettre sera publiée sur le site internet du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

3 - Rappel du cadre de sélection des projets

Un rappel sur la durée des auditions est effectué :

- en présence des porteurs de projet : 5 minutes de présentation par les porteurs de projet / 10 minutes de questions/réponses,
- en l'absence des porteurs de projet et des membres du GAL se trouvant en situation de conflit d'intérêt : 20 minutes d'analyse du projet avec la grille de sélection.

4 – Programmation / dossier « animation GAL Couserans 2023-24

La présentation du projet est assurée par Julien VIAUD, chargé de mission au SMPNR, et membre de la cellule technique du GAL Couserans.

Il s'agit du dossier de financement de l'ingénierie du SMPNR, correspondant à l'animation du GAL Couserans sur la période 2023-24. Le montant présenté correspond à 0,25 ETP sur la période concernée.

La programmation est votée à l'unanimité.

Ce dossier a été programmé de manière anticipée et devra être reprogrammé ultérieurement selon les recommandations de l'autorité de gestion.

5 - Sélection / audition 1 : « Saint-Lizier, les jardins racontent l'histoire - aménagement d'un parcours piéton », par la commune de Saint-Lizier (FA 1 - Habiter et vivre mieux en Couserans)

La présentation du projet est assurée par Marie-Line FORNEIRON, adjointe au maire de Saint-Lizier, et Michel PICHAN, maire de Saint-Lizier.

Un temps de questions/réponses est proposé.

Une question est posée sur la sécurité du carrefour très étroit en bas de la rue.

Réponse : ce point de sécurité est bien pris en compte et sera traité par la maîtrise d'œuvre.

Une question est posée sur la possibilité de passer par les terrasses des jardins.

Réponse : oui, le passage par les terrasses des jardins est bien prévu. Un travail de pédagogie est en plus prévu auprès des habitants pour se garer au niveau de l'école Fanny Reich, afin de favoriser les mobilités actives.

Une question est posée sur le partenariat avec le Pays des Traces.

Réponse : oui, un partenariat étroit est prévu avec le Pays des Traces, ainsi qu'avec l'ANA-CEN-CPIE de l'Ariège, le PNRPA et la CCCP.

Une remarque est formulée, pour inciter à garder la borne Michelin qui est un patrimoine historique.

A l'issue de la présentation et des échanges avec le porteur de projet, 3 membres du comité de programmation, représentant 2 structures publiques et 1 structure privée, quittent la salle pour la notation du projet, en raison d'une situation de conflit d'intérêt. Ils sont considérés comme abstentionnistes pour le vote de sélection de ce projet (voir feuille d'émargement liée au projet).

A l'issue de l'exercice de notation, la note de 16,67/20 est attribuée au projet (voir grille de notation liée au projet). Le projet « Saint-Lizier, les jardins racontent l'histoire - aménagement d'un parcours piéton », porté par la commune de Saint-Lizier est donc sélectionné par le comité de programmation du GAL Couserans.

6 - Sélection / audition 2 : « Réhabilitation d'une ancienne friche (garage) en café-restaurant, vitrine des producteurs », par la commune de Soueix-Rogalle (FA 2 – Développer une économie locale et durable qui valorise les ressources de façon responsable)

La présentation du projet est assurée par Christiane BONTE, maire de Soueix-Rogalle.

Un temps de questions/réponses est proposé.

Une question est posée au sujet des places de parking, en particulier pendant les jours de marché.

Réponse : l'enjeu du stationnement est bien pris en compte, et une étude est en cours pour réorganiser les parkings du bourg.

Une question est posée sur la nature du contrat avec les futurs gestionnaires du lieu.

Réponse : un bail commercial sera établi avec les futurs gestionnaires, pour un loyer prévisionnel de 1000€/mois.

Une question est posée sur l'origine des entreprises qui réalisent la restauration du bâtiment.

Réponse : il s'agit exclusivement d'entreprises locales, sélectionnées après appel d'offre.

Des questions sont posées sur le fonctionnement du futur café-restaurant.

Réponse : le restaurant proposé aux gestionnaires sera entièrement équipé. Le restaurant disposera de 40 places intérieures et de 20 places en terrasse. 6 jours d'ouverture hebdomadaire sont prévus en haute saison,

5,5 jours en basse saison. L'ouverture du café-restaurant est prévue le 1^{er} juillet 2026. Des actions de solidarité envers les plus démunis seront mises en œuvre (café/repas suspendu par exemple).

Une question est posée sur la recherche des futurs gestionnaires.

Réponse : un appel à manifestation d'intérêt a été lancé, et 1 seule candidature a été réceptionnée pour l'instant. Mais la situation peut évoluer en raison de la durée des travaux.

Une question est posée sur l'explication de la création de ce nouvel établissement, alors qu'il existait un café-restaurant dans le village.

Réponse : les propriétaires de l'ancien café-restaurant du village ont pris leur retraite mais habitent toujours dans l'établissement, et ne souhaitent pas le quitter. La commune espère par ailleurs récupérer la licence IV qui existait sur cet établissement aujourd'hui fermé.

Une question est posée sur la possibilité d'installer des WC secs dans le nouvel établissement.

Réponse : la commune n'y avait pas pensé mais des récupérateurs d'eau de pluie ont été prévus. La commune peut envisager cet aménagement.

A l'issue de la présentation et des échanges avec le porteur de projet, aucun conflit d'intérêt n'est identifié au sein du comité de programmation.

A l'issue de l'exercice de notation, la note de 15,83/20 est attribuée à ce projet (voir grille de notation liée au projet). Le projet « Réhabilitation d'une ancienne friche (garage) en café-restaurant, vitrine des producteurs », porté par la commune de Soueix-Rogalle, est donc sélectionné par le comité de programmation du GAL Couserans.

Recommandations du comité de programmation sur le projet :

- Etudier la possibilité d'installer des WC secs.
- Être attentif au montant du loyer, qui paraît élevé (des restaurants similaires à proximité se louent au montant de 650 € / mois).
- Etudier la possibilité d'établir une délégation de service public (DSP) avec les futurs gestionnaires, plutôt qu'un bail commercial, afin de pouvoir veiller à ce que les ambitions du projet (travailler avec des productions locales, avoir un volet solidarité) soient respectées par les gérants.

7 - Sélection / audition 3 : « Réhabilitation d'une ancienne grange en vue de la création d'un bâtiment accueillant la Maison du bouquetin », par la commune d'Ustou (FA 4 – Devenir un territoire exemplaire en termes de transition écologique, énergétique et climatique)

La présentation du projet est assurée par Alain SERVAT, maire d'Ustou.

Un temps de questions/réponses est proposé.

Une question est posée sur la création d'emploi liée à la future Maison du bouquetin.

Réponse : création d'un emploi à mi-temps pour le ménage.

Une question est posée sur les jours et horaires d'ouverture de la future Maison du bouquetin.

Réponse : la Maison du bouquetin sera uniquement fermée le dimanche. Ses horaires d'ouverture seront calés sur ceux de la mairie.

Une question est posée sur l'origine des entreprises qui réalisent la restauration du bâtiment.

Réponse : il s'agit exclusivement d'entreprises locales, sélectionnées après appel d'offre.

Une question est posée sur lien qui sera fait avec le monde du pastoralisme et de la transhumance.

Réponse : la Fédération de Chasse de l'Ariège et la Fédération Pastorale de l'Ariège suivent le projet. Ces aspects seront donc bien abordés. Le SMPNR sera chargé de réaliser la muséographie, et organisera un groupe de travail avec ces partenaires. Le site sera en outre complémentaire de l'exposition sur le bouquetin au Château de Seix, et s'articulera avec les autres sites touristiques du Haut-Couserans (station de Guzet).

Une question est posée sur la possibilité d'installer des WC secs dans la Maison du bouquetin.

Réponse : les personnes seront a priori orientées vers les WC publics situés à proximité.

A l'issue de la présentation et des échanges avec le porteur de projet, 4 membres du comité de programmation, représentant 4 structures publiques, quittent la salle pour la notation du projet, en raison d'une situation de conflit d'intérêt. Ils sont considérés comme abstentionnistes pour le vote de sélection de ce projet (voir feuille d'émargement liée au projet).

A l'issue de l'exercice de notation, la note de 12,92/20 est attribuée au projet (voir grille de notation liée au projet). Le projet « Réhabilitation d'une ancienne grange en vue de la création d'un bâtiment accueillant la Maison du bouquetin », porté par la commune d'Ustou, est donc sélectionné par le comité de programmation du GAL Couserans.

Une remarque est formulée, pour que la commune d'Ustou apporte des informations plus précises sur l'isolation qui a été effectuée sur le bâtiment.

Recommandations du comité de programmation sur le projet :

- Installer un relai d'information de l'Office de Tourisme du Couserans dans la Maison du bouquetin.
- Prévoir des animations spécifiques dans la Maison du bouquetin, pour favoriser le lien social.
- Mettre en place des actions spécifiques dans la Maison du bouquetin, pour intégrer les publics éloignés de la thématique.
- Etudier la possibilité d'installer des WC secs.

8 - Discussion préparatoire à la modification de la maquette financière

Le sujet de la modification de la maquette financière est abordé. Un point de situation est présenté, tenant compte des projets sélectionnés à ce jour et de ceux pressentis pour être auditionnés en décembre prochain (voir diaporama).

Il est rappelé que :

- les enveloppes doivent être rééquilibrées avant la programmation des dossiers,
- le transfert d'une enveloppe à l'autre est possible chaque fin d'année (dans la limite de 3 fois sur toute la durée du programme LEADER) ; il sera donc à effectuer lors du comité de programmation du 4 décembre 2025.
- si le montant du transfert est inférieur à 360 000€ : adoption en comité de programmation.
- si le montant supérieur à 360 000€ : adoption par délibération de la structure porteuse du GAL.

Une remarque est formulée par un membre du comité de programmation : il serait intéressant de fixer des montants minima de crédit à conserver sur chaque fiche-action, afin que chaque dimension de la stratégie du GAL Couserans puisse être mise en œuvre. Le comité de programmation pourrait également diminuer le

montant maximum d'aide LEADER par projet, pour permettre le financement de plus de projets, et une répartition plus équitable des fonds sur le territoire.

9 – Prochaines réunions du comité de programmation

La prochaine réunion du Comité de programmation a été calée : **jeudi 4 décembre 2025, à 14h15, à la Ferme d'Icart (Montels).**

Il est rappelé que la présence des membres du Comité de programmation est attendue pour atteindre le quorum (pas de procuration possible).

Pour maintenir une visibilité à 6 mois, la date **du jeudi 19 février 2026 à 14h15**, est également retenue pour l'organisation d'une réunion du Comité de programmation.

Fin de la réunion.

Montels, le 08 octobre 2025

La Présidente du GAL Couserans, Jocelyne FERT

